

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 21 JUIN 1976

L'an mil neuf cent soixante seize et le vingt-un juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTRÉJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Étaient présents : MM. FAGES - DOL - Adjoint, DUFOR - SAUDUBRAY - ORLIAC - DELPHIN - Mme FERRE - FETIS - MAIRE - GALAN - BLANCHARD - ANDREUCETI - MAS -

Excusés : MM. GELIS - BAROUSSE - Adjoint, BOUISSOU - HOLZL - HENKINET.

Absents : MM. POLAK - LECHECQ - POMIAN - BARDIES.

Monsieur DUFOR est nommé Secrétaire de séance. Il donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de passer à la discussion du BUDGET.

M. SAUDUBRAY : Je suis très étonné que, pour la 3^o fois, en moins d'un mois, le Conseil Municipal se réunisse pour examiner un budget qu'il a refusé par deux fois. Je ne comprends pas qu'il y ait à l'ordre du jour une ouverture de crédit.

M. ANDREUCETI : S'il y a réunion ce soir, c'est que le groupe communiste a rencontré le groupe socialiste et a fait des propositions de budget. Je suis très étonné du projet de budget qui nous est présenté alors que nous avons demandé une présentation de nos propositions.

M. POUSSON : Je tiens à expliquer que l'ouverture de crédit concerne la section d'investissement et reprend des opérations engagées au 31.12.1975.

M. FAGES : Il y a des factures de 75 qui ne sont pas payées. Or, elles étaient votées sur le budget 1975.

M. POUSSON : M. le Percepteur ne peut payer les factures de 1975 en 1976 sans délibération du Conseil Municipal, les comptes de 1975 ayant été arrêtés au 31.12.1975 et le budget de 1976 n'étant pas voté. Êtes-vous d'accord pour voter cette délibération qui régularisera la situation ?

accord unanime.

M. ANDREUCETI : Nous nous sommes réunis à l'initiative du groupe communiste et au nom de ce groupe je voudrais faire une déclaration.

"A la demande du groupe communiste, nous sommes réunis ce soir pour la 3^o fois afin d'examiner le budget 76. Par deux fois déjà à l'initiative des élus communistes le Conseil Municipal a repoussé le projet de budget présenté par le Maire, projet toutnant le dos aux intérêts de la population de Montréjeau.

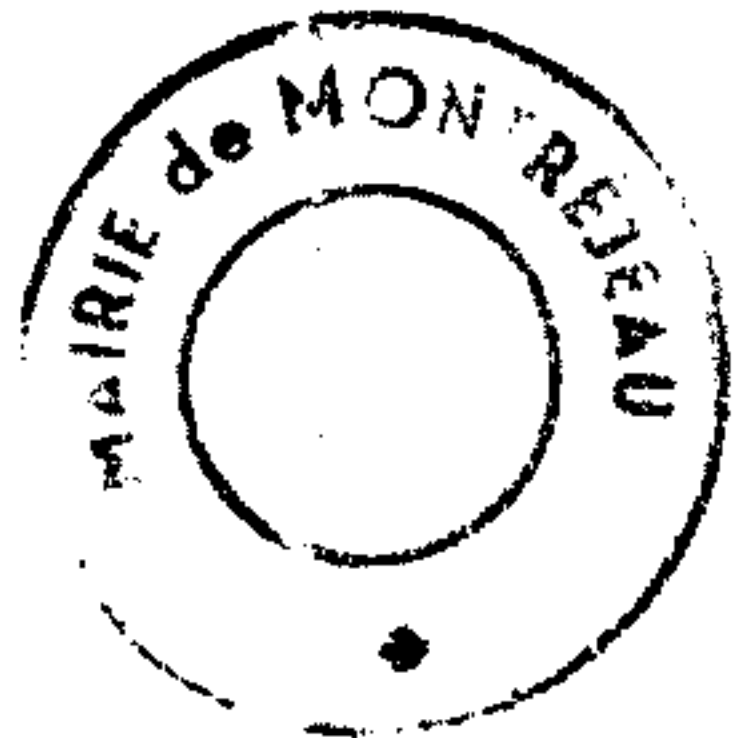
Et pour la 3^o fois le Maire présente un budget qui, au delà de la forme, est absolument identique quant à son contenu, aux 2 précédents.

Aussi, comme nous l'avons annoncé publiquement, nous proposons ce soir un projet de budget qui prend en compte les travailleurs de Montréjeau. Un tel budget s'il était adopté à l'unanimité permettrait d'éviter la dissolution du Conseil Municipal et nul doute qu'il bénéficierait au soutien actif des montréalais afin d'exiger sa prise en compte par l'autorité préfectorale de tutelle.

Mais nous pensons que se profile une manoeuvre visant à d'autres objectifs que la défense des intérêts des Montréjeaulais. Cette obstination de M. le Maire ne vise-t-elle pas à créer à tout prix les conditions d'une dissolution du Conseil Municipal en vue des intérêts partisans du Parti Socialiste ? Ne cherche-t-on pas ainsi à créer de toute pièce un "exemple" national faisant la démonstration que le manque de solidarité dans le vote du budget de la part des élus communistes rendrait impossible toute gestion commune.

Et venant conforter par conséquent le refus du Parti Socialiste d'un National pour des listes d'union dès le 1er tour des prochaines élections Municipales.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous sommes des élus responsables ce qui nous guide dans nos paroles et dans nos actes c'est la lutte contre la politique autoritaire et antisociale du pouvoir.

Or la dissolution du Conseil Municipal se traduirait immédiatement par l'installation à la Mairie du Préfet, représentant direct de ce Gouvernement réactionnaire, qui imposerait à Montréal un budget d'austérité.

La dissolution voudrait dire également l'installation de la droite à la Mairie à 9 mois des prochaines élections.

C'est pourquoi notre attitude ce soir sera guidée par la volonté résolue de tout faire pour éviter la dissolution du Conseil Municipal.

Afin que les Montréjeulais soient pleinement informés de ce qui se passe dans leur Conseil Municipal, nous rendrons publique cette déclaration."

M. DUFOR : Dès le début de cette déclaration il y a un mot qui n'est pas bien pesé. Le budget n'a pas été refusé à l'initiative du groupe communiste puisque le groupe communiste n'a apporté que 5 voix contre le budget, et qu'il y avait en tout 11 voix contre.

M. ANDREUCETI : Je voulais dire que nous étions à l'initiative historique du refus du budget.

M. POUSSON : Je ne peux accepter une telle déclaration contraire à l'action que nous menons. Depuis que nous sommes au Conseil Municipal, mes amis et moi avons toujours voté le budget tant en recettes qu'en dépenses et nous aurions aimé bien sûr réduire les charges des contribuables et augmenter les réalisations. Le Groupe Communiste n'a jamais voté le budget mais en a accepté les dépenses, les trouvant parfois insuffisantes. Cependant les projets ont toujours été étudiés par les commissions régulièrement convoquées. Chaque Conseiller Municipal a eu la possibilité de s'exprimer, de l'étudier, le projet lui étant adressé quelques jours avant la réunion, et le Conseil Municipal peut y apporter les modifications qu'il souhaite. Chaque fois nous nous sommes associés aux votes, hors budgétaires, avec le groupe communiste dans le cadre de l'union de la Gauche. Cette union doit aussi passer par la gestion des affaires locales.

Nous présentons un budget en équilibre, les finances que nous avons trouvées difficiles à notre arrivée, sont saines. Les comptes administratifs 1974 et 1975 font apparaître un solde largement créditeur, il en sera de même pour ceux de 1976. Nous avons en ce moment en caisse des fonds disponibles pour réaliser un certain nombre de travaux dès que le budget sera voté. S'il ne l'est pas il y aura sans doute dissolution du Conseil Municipal.

MAS : Nous avons présenté un contre projet.

M. ANDREUCETI : Nous n'avons jamais voté le budget en déséquilibre. L'attitude que nous adoptons est la même que celle adoptée par les Maires de France à laquelle nous ajoutons une subvention d'équilibre.

M. POUSSON : Nous avons déjà voté en 1974 un budget en déséquilibre, M. le Sous-Préfet l'avait retourné et en seconde lecture le Conseil le vota en équilibre.

M. MAS : Nous ne présentons pas un budget en déséquilibre puisque nous demandons une subvention d'équilibre.

M. SAUDUBRAY : Il y a deux ans le groupe socialiste avait voté le budget par discipline. Vous présentez un budget en termes techniques ; or, le budget est un acte politique. Si le Conseil Municipal n'est pas décidé à mener une bataille politique ce n'est pas la peine de continuer à siéger.

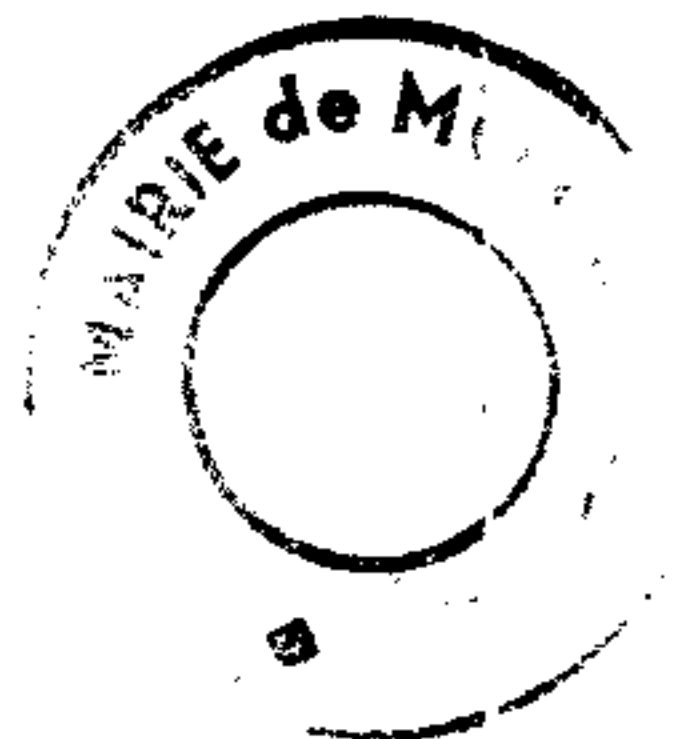
M. ANDREUCETI : Nous sommes capables de nous battre pour demander une subvention de 15 millions d'A.F. qui nous suffirait à assurer l'équilibre du budget. Il n'est pas possible que l'autorité de tutelle dissolve le Conseil Municipal.

M. DUFOR : Vous avez eu des contacts avec le groupe Socialiste ?

M. ANDREUCETI : Nous avons eu une réunion mardi dernier ; nous avons donné quelques chiffres, mais nous avons surtout demandé une décision de principe.

M. POUSSON : Au cours de cette réunion, M. GELIS a indiqué que l'on pourrait





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

économiser 10 millions d'AF en supprimant la participation communale à la construction d'un atelier au C.E.S. (4 M 9) et celle du fonctionnement de cet établissement (4 M 6). J'ai indiqué que la première avait déjà été votée et prélevée sur le plan de relance, c'est à dire qui ne coûte rien aux finances locales, la seconde n'est en fait qu'un million 8 AF, puisque les communes envoyant des enfants participent pour leur part. Cette économie proposée est donc impossible à réaliser.

Ensuite vous avez précisé qu'il fallait demander une subvention d'équilibre de 12 Millions d'AF correspondant à la hausse budgétaire par rapport à l'an dernier (sur le trac distribué en ville le Parti Communiste demandait 20 M d'AF). Nous avons répondu que conscient de ses responsabilités le groupe socialiste voterait un budget en équilibre.

M. SAUDUBRAY : Vous vous attachez à l'aspect technique du budget, la proposition du groupe communiste ne semble pas être retenue par les socialistes.

M. ANDREUCETI : La bataille ne se situe pas au niveau des chiffres, c'est une bataille politique. Il s'agit de savoir si le Conseil Municipal veut demander une subvention d'équilibre.

M. DELPHIN : Compte tenu des conséquences politiques que peut entraîner une décision, je suis prêt à étudier le contre projet du groupe communiste.

M. DUFOR : la proposition communiste n'est valable que si elle est votée à l'unanimité.

M. POUSSON demande une suspension de séance.

Suspendue à 22 h 20, la séance reprend à 22 h 35.

M. FAGES donne lecture de la motion suivante :

"Budget primitif 1976 : Le Conseil Municipal, réuni pour la 3^o fois aux fins d'examen et du vote du B.P. 1976 après avoir constaté :

1^o Que les dépenses sont insuffisantes alors que les recettes sont des plus improbables.

2^o Que notre collectivité se trouve de plus en plus assujettie à l'augmentation des impôts alors que ses propres ressources, de par sa situation économique et démographique suivent une courbe descendante,

3^o Que les Pouvoirs Publics se déchargent de plus en plus de leur part de responsabilité financières aux dépens des collectivités locales, notamment en gestion d'enseignement secondaire, mais par contre réalisant des bénéfices par le jeu des T.V.A. non récupérées.

4^o Au regard de ces faits, le Conseil Municipal se devrait de ne pas accepter une troisième fois le projet de budget qui lui est présenté, mais par souci de conserver l'union de la Gauche à la veille des grandes consultations électorales qui peuvent décider de l'avenir d'une société nouvelle, plus juste, décide de mettre un terme à ce germe de dislocation en votant le budget.

M. ANDREUCETI : Quelle est la position du groupe socialiste ?

M. POUSSON : le groupe socialiste votera le budget tel qu'il est présenté.

M. ANDREUCETI : je vais faire une déclaration grave : afin de faire face aux manoeuvres du pouvoir et des socialistes, le groupe des élus communistes s'abstiendra lors du vote du budget.

M. SAUDUBRAY : Je suis profondément navré d'un tel revirement de la part des élus communistes. En s'abstenant de voter, ils permettent le vote du budget. Je n'engage que moi et je donne ma démission du Conseil Municipal.

M. ANDREUCETI : Nous sommes trop conscients de la volonté des socialistes et du Pouvoir de nous rendre responsables de la dissolution.

M. DELPHIN : Puisqu'il en est ainsi je ne voterai pas le budget.

M. DUFOR : Je ne voterai pas le budget.

M. FAGES : Si je vote le budget ce n'est pas par abandon de mes convictions





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

personnelles, mais pour sauvegarder l'union de la gauche ; nous devons par ailleurs faire face aux problèmes de l'administration communale et éviter la dissolution du Conseil Municipal.

M. BLANCHARD : De même que SAUDUBRAY, je suis étonné que l'on discute une 3^o fois le budget, je voterai donc contre.

M. GALAN : Je voterai le budget ainsi que le camarade BAROUSSE dont j'ai la procuration.

M. le Maire : Après les explications, nous passons au vote du budget.

Le budget est voté par 10 voix pour : MM. POUSSON HOLZL FAGES BOUISSOU FETIS GALAN BAROUSSE ORLIAC DOL Mme FERRE

5 voix contre : MM. DELPHIN, DUFOR, MAIRE, SAUDUBRAY, BLANCHARD

2 abstentions : MM. MAS et ANDREUCETI.

M. DOL : Maintenant que le budget est voté, je vous donne ma démission d'Adjoint et de Conseiller Municipal.

Intervention de M. ANDREUCETI au sujet du paiement des orchestres engagés par le Comité des Fêtes pour la fête locale.

M. le Maire indique que tant que le budget n'était pas voté, il ne pouvait être fait de mandatement, le vote étant acquis, après acceptation par M. le Sous-Préfet, le règlement sera effectué.

VOTE DU BUDGET 1976 et DES CENTIMES POUR INSUFFISANCE DE REVENUS

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget présenté par M. le Maire,

Sur le rapport de ses commissions, usage étant fait des procurations de vote données par :

- M. HOLZL à M. POUSSON
- M. BAROUSSE à M. GALAN
- M. FAGES à M. BOUISSOU

Vote par 10 voix pour, 2 abstentions et 5 voix contre, le Budget Primitif de l'Exercice 1976 qui se monte tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 2 793 202,08 Francs.

Décide pour assurer l'équilibre de s'imposer en centimes, pour insuffisance de revenus, un montant de 756 686,14 F.

Fixe à 331 905,48 Francs le montant du prélèvement sur recettes ordinaires pour dépenses extraordinaires.

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de ses Commissions,

Décide d'attribuer comme les années passées une subvention de 2 000 F au Comité des Fêtes pour l'organisation du bal du 1er Mai.

Décide d'attribuer au Comité des Fêtes pour l'année 1976 une subvention de 18 000 F pour l'aider à financer la fête locale (Saint-Jean 12 000 F) et celle du 14 Juillet (6 000 F).

Les crédits seront prélevés sur ceux inscrits à l'article 657 du Budget Primitif 1976.

SUBVENTION AU SAINT-HUBERT CLUB MONTREJEAULAIS

Le Conseil Municipal,

Sur l'avis de ses Commissions,





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

au

Décidé d'allouer pour l'exercice 1975 une subvention égale produit de la part communale sur les permis de chasse, soit 1 330 F au SAINT HUBERT CLUB MONTREJEAU-LAIS.

OUVERTURE DE CREDITS - SECTION D'INVESTISSEMENT ANNEE 1976

M. le Président indique qu'il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires au mandatement des opérations d'investissement non terminées au 31.12.1975.

Ces crédits seront repris au budget supplémentaire de 1976.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'ouvrir à compter du 1.1.1976 par prélèvement sur les fonds disponibles à cette date, les crédits suivants :

OPERATIONS	ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
Espaces verts	233	35 000,00	
	1053		2 800,00
	115		32 200,00
Plan d'eau (terrains) (travaux)	210	400 000	
	162		400 000,00
	235	555 000	
	1053		112 500,00
Réparations Bâtiments communaux (1 ^o Tranche)	115		100 000,00
	232	14 254,30	
	233	11 690,62	
	1053		49 350,00
C.E.S. Travaux déconcentrés 71/72 - 72/73 73/74	115	néant	24 300,00
	115	"	4 508,40
	115		2 656,60
Bâtiments communaux (2 ^o tranche école J. d'Arc)	232	87 520,61	
	1053		36 889,00
Chauffage école primaire	232	3 625,88	
	1053		28 397,00
	115		5 011,90
Acq. Immeubles rue de la Fontaine Assainissement cimetière	212	60 350,00	
	233	64 626,20	
VRD OPDHLN (2 ^o tranche)	1053		70 680,00
	235	138 150,52	
	1059		73 036,90
Gros Matériel 1975	115		93 971,00
	214	70 800,00	
	1053		35 000,00
	115		28 800,00
Bordures de trottoirs W.C. lavoirs	214		7 000,00
	233	40 000	
	1053		10 000,00
Sondages Boulevard de Lassus	16		30 000,00
	235	50 000,00	
	115		50 000,00
Assainissement Loubet	233	53 255,50	
	115		70 031,02
Réparations stade	232	27 501,62	
	1053		8 000,00
	16		30 000,00
Programme spécial (relance)	235	140 000,00	
	161		60 000,00
	1401		527,00
	115		19 519,00

- Que les crédits vaudront décisions modificatives jusqu'à leur reprise sur le budget supplémentaire 1976.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 h 50.